

Elève : Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Objet :

Modification du nombre de jours au self

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement inscrit au self : le lundi le mardi le jeudi le vendredi

Pour des raisons liées à des changements d'ordre professionnel, vous pouvez faire une modification (choix des jours ou nombre). Celle-ci doit être signalée au secrétariat au plus tard :

- **le 10 du mois pour un effet le 15 du mois**
- **le 25 du mois pour un effet le 1^{er} du mois suivant.**

Vous trouverez ci-dessous un coupon que votre enfant devra présenter rempli au bureau de la Vie Scolaire accompagné de son pass collégien afin de modifier si besoin les autorisations de sortie.

N'hésitez à relire le courrier Restauration déposé dans la rubrique DOCUMENTS dans l'espace FAMILLE d'ECOLE DIRECTE afin de consulter le fonctionnement de la Restauration :

- ✓ tarifs,
- ✓ réservation ponctuelle,
- ✓ annulation ponctuelle
- ✓ passages,
- ✓ paiements,
- ✓ consultation Ecole Directe,
- ✓ consultation du site du collège, ...

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement
Y. FLOCH

✂ -----

RESTAURATION COLLEGE – MODIFICATION DU NOMBRE DE JOURS

Coupon à retourner à Mme GUILLEMET accompagné du pass collégien (pour modification des autorisations de sortie)

Madame, Monsieur _____ parents de _____ en classe de _____
qui était inscrit au self : le lundi le mardi le jeudi le vendredi

font le choix suivant à partir du : 01 / ___ / ___ 15 / ___ / ___ (le coupon doit être donné au collège avant la date choisie)

Inscription : le lundi le mardi le jeudi le vendredi

Pas d'inscription au self (élève devenant externe)

Fait à _____, le ___ / ___ / ___

Signature des parents

Reçu le ___ / ___ / ___
Transmission au secrétariat
par Mme GUILLEMET après visa